

Travaux de la Chambre

M. le Président: Je vais donner la parole au député d'Eglinton—Lawrence pour une première question suivie d'une question supplémentaire, et cela mettra fin à la période des questions.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE DOSSIER DE DEUX MINISTÈRES EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État du Canada et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que les ministères de ces deux ministres assument une responsabilité fondamentale face aux besoins et aux préoccupations des personnes handicapées, comment le gouvernement explique-t-il qu'au Secrétariat d'État et au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, seulement un pour cent des employés—ou un employé sur cent—soient des handicapés alors que la moyenne nationale est de 6 p. 100? Pourquoi le gouvernement s'en tient-il à la maxime du «faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais»?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas le mandat pour répondre au nom des deux ministères auxquels mon collègue se réfère. Cependant, hier, le député a cité des chiffres qui sont faux, des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité. Alors, je lui demanderais, à partir des chiffres que je vais lui donner, de vérifier à nouveau les chiffres qu'il a aujourd'hui puisque, hier, il a affirmé que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration était un des ministères qui se classait parmi ceux qui avaient fait le moins pour les personnes handicapées. Alors, je rappelle à mon collègue que 708 personnes sont inscrites comme personnes handicapées travaillant pour le ministère, ce qui représente 2.54 p. 100 et ce qui est au-delà—et nettement au-delà—des normes fixées par le Conseil du Trésor.

Je lui demanderais donc, dans le cas des deux ministères auxquels il se réfère aujourd'hui, de vérifier ses chiffres avant de faire les affirmations qu'il fait actuellement.

[Traduction]

M. de Corneille: Je suis choqué d'entendre le ministre déclarer que les chiffres contenus dans le rapport *Un Défi* que son ministère a remis au sous-comité sur les invalides et les handicapés sont inexacts puisqu'ils proviennent justement de ce ministère. Il est honteux qu'il renie maintenant ces chiffres.

LA CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre, en sa qualité de

leader du gouvernement à la Chambre, prendra immédiatement les mesures visant à faire du sous-comité sur les invalides et les handicapés un comité permanent de la Chambre des communes, ce qui lui donnerait la crédibilité et le statut dont il a besoin pour mettre en oeuvre ses propres recommandations?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député vient de faire une proposition très sensée. Cependant, il s'agit là du genre de questions habituellement discutées lors des rencontres des leaders parlementaires. Peut-être le député voudra-t-il demander à son chef de soulever la question lors de notre prochaine réunion.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il nous donner le menu législatif du gouvernement pour la semaine prochaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, demain est encore un jour désigné. La Chambre ne siège pas lundi prochain. Et mardi sera aussi un jour désigné. Nous procéderons mercredi à la troisième lecture du projet de loi C-37 qui sera suivi par le C-57.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION DE TERMES PRÉSUMÉS ANTIPARLEMENTAIRES

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je désire poser la question de privilège, monsieur le Président.

Une voix: Qu'est-ce qu'il y a encore?

M. Masse: Je crois que plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont clairement entendu notre collègue de Montréal—Sainte-Marie utiliser, dans notre échange de questions et réponses, des termes qui nous semblent proprement antiparlementaires.

Je veux bien qu'il y ait des échanges sur le fond, mais je crois que sur la forme, monsieur le Président, j'ai toujours personnellement respecté mes collègues de cette Chambre, et chaque député est en droit de s'attendre à la même attitude. Je crois que les termes employés par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) étaient nettement antiparlementaires et il devrait, à mon avis, les retirer, monsieur le Président.